

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026

/

Délibération n° 2026D104

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 mai 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 42

AIZENAY : F. ROY, C. VRIGNEAU, M. TRAINÉ, S. MICHÉNAUD, C. GUILLONNEAU, Ch. GUILLET, S. DESPRES, S. BELLEC

APREMONT : G. CHAMPION, J. MOREAU

BEAUFOU : S. AVENARD

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, P. SIMON, S. PLISSONNEAU, J. GIRARDEAU

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU

FALLERON : G. TENAUD, L. PUAU

GENETOUBE (LA) : G. PLISSONNEAU, B. HANQUEZ

GRAND'LANDES : M. GUILBAUD

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS, D. PASQUIER, N. TROQUIER

MACHE : L. LOUINEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT, Ph. SEGUIN, M. ROCHAS, C. GUINAUDEAU, E. BOUYER, D. HERBERT, J.-L. RONDEAU, J.-M. ARCHAMBAUD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, E. GUIBERT, M. GIRARD

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : J.-Y. DUPE

Absents excusés : 8

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, P. LAIDIN donne pouvoir à F. ROY

BEAUFOU : J.-Ph. BODIN donne pouvoir à S. AVENARD

BELLEVIGNY : A.-J. GALLIEN

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD donne pouvoir à Ch. GAS

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à L. LOUINEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : R. GUILLET

Objet : Autorisation d'emprunts pour l'extension et réhabilitation de l'EHPAD Le Colombier.

Le président rappelle que par délibération du 3 juillet 2024, le Conseil d'administration du CIAS a approuvé l'Avant-Projet Définitif pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD Le Colombier à St Etienne du Bois. Les travaux ont débuté en septembre 2025.

A l'issue des travaux, la capacité totale d'accueil passera de 132 places (avec les 3 EHPAD Le Colombier, St Pierre à Palluau et Les Glycines à Falleron) à 122 places (EHPAD Le Colombier et Les Glycines). L'ARS et le Département de la Vendée ont validé le Plan Global de Financement Pluriannuel.

L'investissement total est estimé à 15 130 406 € TTC. Il est financé comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental de la Vendée : 273 240 €
- Subvention de la CNSA (ARS) : 2 128 070 €
- Subvention fonds vert (Etat) : 143 693 €
- Subvention du Sydev : 163 800 €
- FCTVA : 2 437 605 €
- Emprunt achat terrain (CDC) : 170 000 €
- Emprunts travaux de construction et réhabilitation : 9 813 998 €

Les emprunts relatifs à la construction et à la réhabilitation devraient être contractés à la Banque des Territoires et seraient répartis comme suit :

- Prêts sur le neuf :
 - 5 376 144 € sur 35 ans (prêt PLS)
 - 1 713 889 € sur 35 ans (prêt PHARE)
- Prêt sur la réhabilitation : 2 723 965 € sur 25 ans (prêt PHARE).

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



ID : 085-200072882-20260518-2026D104-DE

Conformément à l'article L2121-34 du CGCT, le CIAS Vie et Boulogne sollicite l'avis conforme du conseil communautaire pour pouvoir souscrire ces emprunts pour un total de 9 813 998 €.

Par adoption des motifs exposés par le président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis conforme à la contractualisation d'emprunts pour un total de 9 813 998 € par le CIAS Vie et Boulogne dans les conditions susmentionnées.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents pour mener cette opération à bonne fin.
- De charger le président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre
Le dix-neuf mai deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/05/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

